

Communiqué de presse

Cyberadministration : quatre démarches désormais entièrement en ligne

Morges, le 29 août 2018. Pour la Rentrée, il y a du nouveau du côté des prestations communales. Obtenir une attestation d'établissement, effectuer une demande de renseignement, s'inscrire aux marchés ou inscrire son chien : il est désormais possible de faire ces démarches administratives entièrement en ligne, depuis son ordinateur, son téléphone portable ou sa tablette. Ces nouveautés s'inscrivent dans la volonté de la Municipalité de développer la cyberadministration. Priorité inscrite à l'actuel programme de législature.

Prestations communales

L'obtention d'une attestation d'établissement, une demande de renseignement, l'inscription de son stand au marché ou l'enregistrement de son chien : ces démarches peuvent désormais se faire entièrement en ligne, sur le guichet virtuel, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Les formulaires s'adaptent à tout support électronique, de l'écran du smartphone à celui d'un ordinateur. Lorsque la demande nécessite de joindre un document, il est possible d'intégrer divers formats électroniques en pièce jointe.

Fruits d'une collaboration avec l'entreprise fribourgeoise Djeser, ces formulaires sont conçus pour être clairs et faciles à remplir. Si certaines informations ou documents manquent pour finaliser la demande, il est possible de la sauvegarder pour la terminer plus tard ; cela évite une ressaisie fastidieuse. Une fois la demande complétée, il suffit de déclencher le paiement pour la valider. Pour l'instant, celui-ci se fait uniquement par PayPal, mais d'autres moyens sont envisagés à terme.

Faciliter les démarches

Ces premiers formulaires disponibles entièrement en ligne ont valeur de test dans le cadre d'une réflexion plus grande sur la cyberadministration. Faciliter les démarches administratives en misant sur les possibilités offertes par les nouvelles technologies et tout en tenant compte des contraintes légales, tel est l'objectif de la Ville. Rappelons que d'autres prestations existent : il est possible de faire une demande de permis de fouilles et empiètement entièrement en ligne (www.morges.ch/dpfe). Quant aux navigateurs, ils disposent du portail en ligne ports.morges.ch qui offre diverses prestations, de l'inscription du bateau à l'hivernage.

Formulaires en ligne

Office de la population : www.morges.ch/offpop

Inscription aux marchés : www.morges.ch/marches

Inscription d'un chien : www.morges.ch/chiens

La Municipalité

Morges, le 29 août 2018

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez prendre contact avec :

M^{me} Anne-Catherine Aubert-Despland, Municipale Sécurité, informatique et manifestations au +41 78 401 53 36

M^{me} Emmanuelle Robert, chargée de communication au +41 78 625 94 69

M. Jean-Daniel Faessler, société Djeser au +41 76 382 27 23
